

Etablissement : Élémentaire Michel Servet
2 Rue Alsace Lorraine LYON 1er

Bilan relatif aux résultats de la surveillance de la qualité de l'air intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R. 221-30 et suivants du code de l'environnement, cet établissement a fait l'objet d'un contrôle de la qualité de l'air à l'intérieur des locaux dont vous trouverez les résultats ci-dessous. Ces prélèvements sont réalisés pour favoriser les bonnes conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves de la Ville.

Date de prélèvement des polluants (période de chauffe) : **29/02 au 04/03/2016**
Date de prélèvement des polluants (période hors chauffe) : **05 au 09/09/2016**

REMARQUES (En cas de dépassement):

Un plan d'aération a été mis en place et est en application par l'ensemble des professionnels intervenant dans l'école. Les actions en matière d'aération sont à poursuivre avec, si besoin, un accompagnement à la compréhension et à l'application du plan.

Résultats pour l'évaluation des moyens d'aération

Date de l'évaluation des moyens d'aération : **17/02/2016**

Conclusions du rapport d'évaluation des moyens d'aération :

Indice A+ Indice A **Indice B** Indice C

Indice A+ définit après observation d'un système de ventilation mécanique en place sur l'ensemble de l'établissement avec un constat d'ouvrants donnant sur l'extérieur en fonctionnement, accessibles et manœuvrables entre 80 et 100%.

Indice A définit après simple constat d'ouvrants donnant sur l'extérieur en fonctionnement, accessibles et manœuvrables entre 80 à 100%, sans système mécanique de ventilation.

Indice B définit après constat d'ouvrants donnant sur l'extérieur en fonctionnement, accessibles et manœuvrables entre 50 à 80% sans système mécanique de ventilation.

Indice C définit après constat d'ouvrants donnant sur l'extérieur en fonctionnement, accessibles et manœuvrables inférieurs 50% (ou inexistants) sans système mécanique de ventilation.

Pour toute question relative à ce diagnostic, merci de vous adresser à la direction de l'établissement.

Résultats pour le Benzène(*) à mesurer en application du I de l'article R. 221-30

Pièces	Concentration moyenne des deux séries de prélèvement (µg/m ³)	Valeur guide en vigueur 2 µg/m ³
Classe 5 CP (005)	1,9	
Classe 2 CM1 (002)	0,9	
Classe 4 CE1 CE2 (004)	1,5	
Classe 4 CE1 (004)	1,5	
Classe 5 CE1 (005)	1,4	
Gymnase (BatS)	1,3	

Pièce	Maximum relevé sur l'établissement sur une série de prélèvement (µg/m ³)	Valeur limite en vigueur 10 µg/m ³
Classe 5 CP (005)	2,5	

Résultats pour le Formaldéhyde(*) à mesurer en application du I de l'article R. 221-30

Pièces	Concentration moyenne des deux séries de prélèvement (µg/m ³)	Valeur guide en vigueur 30 µg/m ³
Classe 5 CP (005)	28,3	
Classe 2 CM1 (002)	14,1	
Classe 4 CE1 CE2 (004)	25,9	
Classe 4 CE1 (004)	23,1	
Classe 5 CE1 (005)	13,4	
Gymnase (BatS)	12,8	

Pièce	Maximum relevé sur l'établissement sur une série de prélèvement (µg/m ³)	Valeur limite en vigueur 100 µg/m ³
Classe 5 CP (005)	44,1	

Résultats de l'indice de confinement calculé en application du III de l'article R. 221-30

Pièces	Indice de confinement	Valeur limite en vigueur Indice 5
Classe 5 CP (005)	4	
Classe 2 CM1 (002)	4	
Classe 4 CE1 CE2 (004)	4	
Classe 4 CE1 (004)	4	
Classe 5 CE1 (005)	4	
Gymnase (BatS)	4	



REGIDOR Vincent, Responsable Intervention Air de La Drôme Laboratoire

Contrôle non conforme aux valeurs guides
en date du: 19/10/2016

valable 7 ans jusqu'en: octobre-23



La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
L'accréditation atteste la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par une étoile (*).
Accréditation Cofrac n°1-0852, portée disponible sur www.cofrac.fr